

**COMPTE RENDU RÉUNION N° 2025-05
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NERCILLAC
DU 02 JUILLET 2025 À 18H À LA MAIRIE**

Présents : M. DUPONT, Mme GORGAS, M. LA SOUDIERE, Mme DELHOUMEAU, MM. FUSEAU, PAILLAT, Mmes DARMAILLAC, NEOLIER, RANSON, M. PONTCHARRAUD.

Excusés : Mmes DELMON, MANGEARD, M. LESPINARD.

Mme DELMON a donné pouvoir à M. DUPONT

M. PONTCHARRAUD Ludovic a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire propose au conseil municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : signature d'une convention avec le Département relative à l'aménagement et l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental.

Le conseil municipal accepte cet ajout à l'ordre du jour.

. APPROBATION DU COMPTE RENDU N° 4 DE LA RÉUNION DU 23 MAI 2025

Le compte rendu envoyé par voie électronique est approuvé à l'unanimité.

. VIDÉOPROTECTION

M. le Maire, rappelle à l'assemblée, le projet d'installation de caméras sur les parkings de la mairie, des services techniques et de l'école prévu au budget. M. Alain La Soudière, Maire-Adjoint, présente le rapport établi par le correspondant sûreté de la Gendarmerie, qui préconise plus de caméras que prévu. Les membres présents du conseil municipal, valide à l'unanimité la nouvelle proposition de vidéoprotection

. LOTISSEMENT COMMUNAL CHAMPS DU MOULIN : PRIX AU M²

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal les estimations faites par M. Daney, conseiller décideur du SGC de Cognac. L'assemblée, décide à l'unanimité de fixer le prix à 57 € TTC le m².

. AVANCEMENT DE GRADE : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE AU 04/09/2025

M. le Maire, explique qu'un des agents peut prétendre à un avancement de grade, sans concours, par rapport à son ancienneté dans celui-ci. A l'unanimité, il est décidé de créer le poste permanent d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 04/09/2025.

. CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Pour faire suite au dernier conseil, M. le Maire informe l'assemblée, qu'il a été demandé à M. Jean-Luc Storik s'il était disponible pour venir travailler du 04/08 au 29/08/2025. Sa réponse étant positive, il faut maintenant créer le poste d'agent technique pour accroissement temporaire d'activité. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer ce poste.

. DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Suite aux fortes chaleurs de ces derniers jours, les cinq climatiseurs mobiles ont été transférés à l'école. Il faudrait en commander deux autres : une dans la salle de motricité de l'école et une dans la salle de réunion à la mairie. Le montant est de 1320 €.

Il serait souhaitable de remplacer la tondeuse actuelle. Le montant de la nouvelle est de 550 €.

Comme évoqué précédemment, le projet de vidéoprotection à la mairie, au service technique et à l'école, prévu initialement au budget, est plus conséquent. Il faut prévoir 3 800 € de plus.

A l'unanimité, l'assemblée donne un avis favorable et une décision modificative sera inscrite au budget.

. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le dossier du Plan Communal de Sauvegarde est présenté par M. Alain La Soudière, Maire Adjoint, qui a réalisé ce dernier. Les membres présents approuvent à l'unanimité ce dossier. Un arrêté devra prochainement être pris.

. AMÉNAGEMENT CARREFOUR RD 15 / RD156 : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT

M. le Maire explique qu'il a reçu en mairie un courrier du Département demandant de signer une convention concernant l'aménagement du carrefour RD 15 / RD 156 relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention.

. INFORMATIONS DIVERSES

Comité des fêtes : un administré de la commune serait intéressé pour reprendre le comité des fêtes. M. le Maire et Mme Monique Delhoumeau, Maire-Adjointe, recevront cette personne le samedi 5 juillet.

Demande de stationnement : il a été demandé par un administré, routier de profession, de pouvoir stationner sa remorque de camion sur le parking du cimetière certains week-ends et jours en semaine.

Fin de la réunion à 19 h 45.

Le Secrétaire,
Ludovic PONTCHARRAUD